

VILLAGE DE



République Française
Département de l'Ain

412 route de la Fauconnière
01.130 Belleydoux

Tel : 04.74.76.49.32
Mail : mairie@belleydoux.fr

Site web :
www.belleydoux.fr

Nombre de conseillers : 10

Présents : 10

Absent : 0

OBJET :

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL du mercredi 29
juin 2022**

Le Maire

M. Pascal COURTOIS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL du mercredi 29 juin 2022

Présents : Yves CAMPION, Pascal COURTOIS, Jean-Marie DROMARD, Julie FISCHER, Sandrine FOUCHER, Lucien MAIRE, Christophe MATHIEU, Maryline MATHIEU-ZAKI, Frédéric PANSARD, Sandrine PONCET

Absent(s) excusé(s) :

Secrétaire : Christophe MATHIEU

Le Conseil approuve le compte-rendu de la séance précédente du 25/05/2022.

1. Délibération

Néant

2. Demande d'urbanisme

PC 00103522H0007 déposé par Monsieur GUENIN RANDELLI Loïc

3. Courriers reçus

a) Monsieur CAPELLI Jean Claude : demande de départ à la retraite au 1er septembre 2023

Les membres du Conseil Municipal prennent acte de la décision de Monsieur CAPELLI Jean Claude. Afin d'assurer une continuité de service concernant les missions liées à l'entretien des voiries et des bâtiments communaux, il y a 2 solutions possibles :

- le non remplacement de notre employé communal et faire appel à des prestataires extérieurs
- ou le recrutement d'un nouvel agent pour assurer les missions liées à l'entretien des voiries et des bâtiments communaux.

Les membres du Conseil décident de continuer de gérer en régie l'entretien de la commune.

Une publicité d'ouverture de poste sera prévue courant du mois de février 2023 pour un recrutement au 1^{er} juillet 2023, ceci afin de permettre une transition.

b) Monsieur CAPELLI Jean Claude : demande de départ à la retraite des pompiers au 1er janvier 2023

Les membres Conseil Municipal prennent acte de la décision de Monsieur CAPELLI Jean Claude.

c) Feu d'artifice organisé par l'amicale des pompiers le 13 juillet à 23h00

La déclaration de spectacle Pyrotechnique a été déposée en Sous-Préfecture de Nantua le 21 juin avec l'avis favorable de Monsieur le Maire.

Les garages communaux ont été réservés pour l'occasion par l'amicale des pompiers, ainsi que la demande de débit de boissons temporaires, du jeudi 13 juillet 19h00 au 14 juillet 03h00.

Il est rappelé que tout feu d'artifice même privé doit faire l'objet d'une demande en mairie et doit être acceptée par Monsieur le Maire.

d) Bornage de la parcelle D333 route des Rochettes

En qualité de propriétaire de la Route des Rochettes limitrophe de la parcelle à délimiter, une personne du Conseil Municipal doit se rendre sur place pour permettre de fixer exactement et sans contestations ultérieures les limites de propriété.

Monsieur COURTOIS Pascal, Maire de la commune représentera la commune.

e) Passage du tour de l'Ain sur la commune le jeudi 11 août

Le prochain tour de l'Ain se déroulera du mardi 9 au jeudi 11 août, la course cycliste professionnelle rassemble les meilleures équipes mondiales (20 équipes de 6 coureurs).

La 3^{ème} étape de 131 kms (Plateau d'Hauteville – Lélex Monts Jura) passe par la commune.

Le tour de l'Ain Cadets composé de jeunes de 15-16 ans (30 équipes de 5 coureurs) effectuent les 50 à 80 kilomètres des étapes professionnels.

La 3^{ème} étape (Giron- Lélex Monts-Jura) passe par la commune.

VILLAGE DE



République Française
Département de l'Ain

412 route de la Fauconnière
01130 Belleydoux

Tel : 04.74.76.49.32
Mail : mairie@belleydoux.fr

Site web :
www.belleydoux.fr

Nombre de conseillers : 10

Présents : 10

Absent : 0

OBJET :

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL du mercredi 29
juin 2022**

Le Maire

M. Pascal COURTOIS

f) Mémoire de la Résistance et des Maquis de l'Ain et du Haut Jura
La cérémonie commémorative des Combats de juillet 1944 se déroulera le dimanche 3 juillet 2022 à 11h00 au Monument aux Ailes Alliées Prairie d'Echallon
Monsieur MAIRE Lucien, Adjoint au Maire, représentera la commune.

4. Divers

a) Planification de la coupe de bois 2022

Affouage : pour information au 29/06/2022 :

- 28 personnes se sont inscrites pour la livraison de bois 2022 : 1 refus (demande ne correspondant pas aux critères définis par le règlement) ; 6 demandes « femmes seules » ; 6 demandes « âge > 80 ans » ; 12 demandes « 70 < âge < 80 ans »
- 14 personnes se sont inscrites pour des coupes dans le bois : 1 refus (demande ne correspondant pas aux critères définis par le règlement)

Pour rappel : la date limite d'inscription est fixée au 30 juin 2022.

Comme le stipule le règlement, à l'article 2, seules pourront être inscrites à l'affouage les personnes ayant leur domicile fixe et réel dans la commune depuis le 1^{er} janvier de l'année en cours et résidentes l'hiver (d'octobre à mars) de façon permanente sur la commune.

Il est confirmé par les membres du Conseil que sont exclues les personnes en résidence secondaire sur la commune.

Monsieur GALETTI de l'ONF sera sollicité pour le marquage des bois et sera accompagné de 3 élus (Messieurs PANSARD Frédéric, DROMARD Jean Marie, CAMPION Yves).

Les personnes ayant fait une demande seront avisées au moment venu.

b) Information SDIS concernant l'application Smartémis

Le SDIS souhaite le renforcement de l'information opérationnelle des Maires dans leur fonction de Directeur des Opérations de Secours (DOS).

L'application gratuite Smartémis pour smartphone permet d'être informé par notification de toute intervention du SDIS 01 sur le territoire communal.

c) Vitesse et trottoir rue des Lapidaires

Un administré est venu en mairie pour signaler la vitesse excessive des bus qui empruntent la rue des Lapidaires.

Les membres du Conseil Municipal n'envisagent pas de faire des travaux d'aménagement sur cette voirie. La société de bus Trans Jura Cars a été contacté par téléphone.

d) Subvention en nature pour les pompiers et le fleurissement

Lors du Conseil municipal du 30 mars 2022, les membres du conseils avaient validé une enveloppe de 800 euros pour le fleurissement du village et une participation financière de 1 000 euros pour l'achat de feux d'artifice.

Les montants facturés ont été acceptés par l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

e) Manifestations sportives sur la commune

L'Union Sportive Gironnaise organise le dimanche 10 juillet le trail de la biche avec 2 parcours : le trail de la biche (26,53 kms), le trail du Faon (12,83 kms). Le parcours passera route d'Orvaz.

Un avis favorable a été formulé avec une demande que l'organisateur avertisse les propriétaires privés des terrains sur le parcours.

L'association cyclo sportive de Lélex-Pays de Gex organise le dimanche 7 août 2022 une épreuve cyclosportive avec 3 parcours possibles : parcours court (70,72 kms) ; moyen (99,44 kms) ; long (130,35 kms).

Le parcours long passera dans la commune de Belleydoux. Un avis favorable a été formulé.

f) Accessibilité

La commune a répondu a un questionnaire transmis par le ministère de la transition écologique concernant l'accessibilité de la mairie.

Il a été rappelé aux membres du Conseil Municipal l'obligation et l'importance de mettre aux normes les lieux publics sous peine de sanctions de la part des services de l'état.

VILLAGE DE



République Française
Département de l'Ain

412 route de la Fauconnière
01 130 Belleydoux

Tel : 04.74.76.49.32

Mail : mairie@belleydoux.fr

Site web :

www.belleydoux.fr

Nombre de conseillers : 10

Présents : 10

Absent : 0

OBJET :

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL du mercredi 29
juin 2022**

g) Déploiement de la fibre optique (mail du 23 juin 2022)
L'opérateur Bouygues télécom va commercialiser son offre fibre optique (jusqu'à 2 Gb/s) dans les prochaines semaines.

h) La poste : sensibilisation aux agressions canines pendant la distribution du courrier
Un courrier a été envoyé à la commune rappelant que 165 facteurs de la région Auvergne-Rhône-Alpes ont été mordus par un chien pendant leur tournée.
Une affiche a été mise dans le hall de la mairie afin d'informer les habitants de la commune.

i) Point sur avancement de travaux sur la traversée de village
Validation de l'ajout d'un point lumineux pour le plateau piétonnier au niveau de la fruitière non prévu dans le marché par le maître d'œuvre.
Les travaux avancent et des comptes rendus de chantier sont effectués chaque semaine en présence de Monsieur le Maire et de Monsieur CAPELLI Jean Claude.

j) Conseil d'école de l'école de la Semine (RPI Echallon / Belleydoux)
Un conseil d'école a eu lieu le 14 juin 2022, en présence de Monsieur le Maire et des conseillers communaux FISCHER Julie et CAMPION Yves.

Bilan de l'année, après un mois de janvier très difficile, l'allègement du protocole sanitaire a permis la réalisation de différents projets. Des remerciements ont été adressés aux mairies d'Echallon et de Belleydoux, au Sou des Ecoles, aux parents et aux personnes qui accompagnent lors des différentes sorties.

Un règlement intérieur du conseil d'école a été approuvé. Il sera présenté lors des réunions de rentrée pour expliquer en quoi consiste le conseil d'école et il pourra guider les futurs représentants des parents d'élèves.

La rentrée scolaire 2022/2023 aura lieu le jeudi 1^{er} septembre à 8h30 pour les 94 élèves.

Pour mémoire, la scolarité est obligatoire à 3 ans, les enfants inscrits à l'école doivent être présents matin et après-midi.

k) RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)

Il s'applique à toute organisation, publique ou privée, qui traite des données personnelles pour son compte ou non.

Une réunion a eu lieu à Haut Bugey Agglomération, en présence de Madame FOUCHER Sandrine, conseillère municipale.

5. Info HBA

Une modification de collecte est envisagée pour qu'elle soit opérationnelle fin 2023, début 2024.
2 poubelles : une rouge pour les ordures ménagères et une jaune pour le papier et le plastique.

6. Date du prochain Conseil Municipal

Le Conseil Municipal fixe la date de la prochaine réunion au mercredi 31 août 2022 à 19h45.

Fin de la séance à 21h50

Fait à Belleydoux, le 06/07/2022



Le Maire, Pascal COURTOIS

Le Maire

M. Pascal COURTOIS

